



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

air

Question écrite n° 65143

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'atteinte à l'environnement et à l'homme qu'engendreraient les manoeuvres de tri de la SNCF. Ces manoeuvres qui s'effectuent de plus en plus souvent en agglomération, du fait de l'urbanisation, sont de nature à porter un préjudice à la santé des personnes qui vivent à proximité de ces centres et de ces buttes de tri. Ainsi, les motrices diesel de 800 chevaux affectées à ces manoeuvres crachent des nuages pestilentiels, chargés de dioxyde de soufre et de particules carbonées grasses, à chacune des accélérations nécessitées par la mise en branle de convois. Ceci, des dizaines de fois pour chaque convoi et sur une distance de quelques centaines de mètres seulement. Il lui demande sa position sur ce sujet et s'il envisage de prendre des mesures contraignant la SNCF à respecter des normes anti-pollution.

## Texte de la réponse

Sur le plan général, il convient de rappeler que le chemin de fer constitue un des modes de transport les moins polluants, ce qui justifie les efforts importants fournis, depuis plusieurs années, par le Gouvernement pour favoriser son développement dans le cadre de la mise en oeuvre d'une ambitieuse politique de développement durable. Par ailleurs, l'utilisation de véhicules diesel par la SNCF est en constante diminution, la part de l'électricité dans la consommation de traction étant passée de 77 % en 1985 à près de 88 % en 1999. S'agissant plus précisément de l'utilisation des engins diesel pour les manoeuvres de tri, sur lesquels l'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du ministre de l'équipement, des transports et du logement, il faut préciser que ces locomotives de 800 chevaux sont d'une puissance supérieure aux moteurs utilisés dans le transport routier de marchandises ; les offres des industriels motoristes pour renouveler ce type de matériel sont donc très peu nombreuses. Toutefois, la SNCF, consciente des nuisances engendrées par ces engins, notamment en zone urbaine, étudie actuellement des hypothèses de remotorisation de ces locomotives qui devraient déboucher à partir de 2002 sur des solutions de renouvellement progressif des moteurs de ces engins.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65143

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 août 2001, page 4469

**Réponse publiée le :** 17 décembre 2001, page 7276